

*** Intégrer une formation nationale.**

La CRA encourage à aller vers cette voie les arbitres régionaux motivés et ayant déjà une bonne expérience.

Il faut bien prendre conscience qu'il ne s'agit pas d'une simple formalité. Les stages nationaux visent à obtenir de futurs présidents de comités d'épreuves importantes, pas des assesseurs. Ces arbitres doivent pouvoir prendre rapidement du recul ; mesurer et en principe régler, des situations parfois délicates. Le président de comité doit pouvoir intervenir sûrement et conseiller au sens de prestation tant vis à vis des coureurs que des organisateurs.

Par exemple au cours des cycles antérieurs nous avons eu des candidats JU-N, ou CC-N, avec avis négatif en fin de stage national, pour maîtrise insuffisante des règles de course à la voile (RCV), ou insuffisance côté encadrement d'équipe ou encore pour une estimation "supervision générale" insuffisante.

A noter que ce genre de résultat négatif est toujours frustrant, et pour le candidat et pour la CRA qui se voit reprocher son "manque d'avis crédible" (d'autant que le nombre de places pour ces stages nationaux est limité).

La CRA a été amenée à arrêter une ligne de conduite complétant les critères fédéraux. Pour mémoire, en ce qui concerne le passage arbitre national, ceci suppose suivre le cursus fédéral défini et reproduit dans les livrets d'arbitre. Il faut que le candidat ait au moins 2 ans (c'est vraiment un strict minimum) de pratique de régional **avec au strict minimum (là encore) deux épreuves par an, sur régates se passant hors de son plan d'eau habituel**. Avoir officier sur des régates de niveau supérieur à "Ligue" est également plus que recommandé. Le candidat postulant constitue un dossier (*une fiche de candidature que l'on peut se procurer auprès de la CRA ou de sa CDA*). S'il est retenu, l'arbitre candidat suit un stage national organisé sur certaines épreuves par la Commission Centrale d'Arbitrage ; si le résultat est positif, le candidat passe arbitre national stagiaire et doit satisfaire à certaines conditions complémentaires :

Accès CC-N : 3 évaluations terrain positives (2 pour CC : phase II, candidat en situation et suivi par un évaluateur ; 1 en phase III, il doit conduire l'épreuve nationale complètement, y compris IC etc. ... toujours sous la supervision d'un évaluateur ; épreuves et évaluateurs désignés par la CCA).

Accès JU-N : 3 évaluations terrain positives ; il doit avoir eu l'occasion, lors de ces évaluations, de conduire au moins 25 réclamations de concurrents (critère CCA qui pourra nécessiter éventuellement plus de 3 évaluations effectives) ; épreuves et évaluateurs désignés par la CCA.

La fiche de candidature (*que l'on peut se procurer auprès de la CRA ou de sa CDA*) comporte l'avis de la CRA ; avis qui doit être positif pour que la CCA examine la prise en compte la candidature. Cet avis doit être crédible, car il engage non seulement la responsabilité du Président CRA sur cet élément, mais aussi la valeur qui sera accordée aux avis ou demandes ou suggestions qu'il est amené à exprimer au fil de l'eau, dans l'exercice habituel de ses responsabilités.

Quand un candidat postule dans la CRA, il est demandé (et ceci a été validé en réunion CRA) qu'il fasse quelques régates nationales en tant qu'assesseur comité effectif (le Président peut ainsi le mettre en situation - forme de tutorat) et au moins une ou deux SIL, pour s'aguerrir et que l'avis CRA vers la FFV soit ainsi crédible.

Elargir et compléter son vécu est indispensable à qui veut s'investir dans l'accès au niveau national.

En général il est bon d'en discuter tant avec la CRA que sa CDA, pour voir s'ils pensent que le candidat est potentiellement prêt.

Les comptes rendus d'épreuves, le compte rendu d'activité (annuel) de l'arbitre, permettent une première approche. Ces éléments sont un support indispensable à l'appréhension de l'activité arbitrale pour la CRA. A noter que ces éléments sont demandés dans le dossier de candidature.

A titre d'information les fonctions, par exemple, de commissaire général, permettent de bien roder les aspects "management", suivi, mais ne permettent pas de s'assurer de la maîtrise du volet règles et procédures ; les fonctions de mouilleur, viseur, commissaire aux bouées sont également très riches en apprentissage via le vécu, mais là aussi la position "en responsable comité" n'est pas réellement validée.

Toujours à titre d'information, les critères ont plutôt tendance à se durcir, la CCA parle ainsi, par exemple d'une évaluation pré - stage pour "trier" car quelques CRA ne sont plus assez crédibles.

Il est donc bon de contacter rapidement sa CDA, et de mettre la fin de l'année (n) et le début de la suivante(n+1) à profit pour pouvoir être éventuellement pris sur un stage national cette année suivante (n+1), voire l'année "n+2".

Un vécu de formateur me permet de bien confirmer que ce n'est pas du tout une simple formalité à remplir.

Cette approche est effectivement une voie intéressante et qui requiert plus qu'une bonne motivation (qui semble être généralement acquise).

Plusieurs domaines concourent au vécu d'un futur président de comité, il ne faut pas les confondre ; les deux deniers cités ci après nous concernent plus particulièrement : l'organisation d'épreuves, la direction de courses, l'animation d'une équipe, l'arbitrage.

Amicalement.

Le Président de la CRA - Bretagne
Mars 2006